





Loi du Jeu 2010

En vigueur 1er juin 2010



Loi 1



Texte présentement

Les poteaux et la barre transversale doivent être en bois, en métal ou dans une autre matière agréée. Ils peuvent être de forme carrée, rectangulaire, circulaire ou elliptique et ne doivent en aucun cas présenter un danger pour les joueurs.

Nouveau texte

Les poteaux et la barre transversale doivent être en bois, en métal ou dans une autre matière agréée. Ils **DOIVENT** être de forme carrée, rectangulaire, circulaire ou elliptique et ne doivent en aucun cas présenter un danger pour les joueurs.



Loi 14



Texte présentement

Faire semblant de tirer un coup pied de réparation pour tromper l'adversaire est permis, cela fait partie du jeu. Toutefois, le joueur doit être averti si l'arbitre estime que la feinte constitue un acte antisportif

Nouveau texte

Faire semblant de tirer un coup pied de réparation pour tromper l'adversaire est permis, cela fait partie du jeu. Toutefois, le joueur doit être averti si l'arbitre estime que la feinte constitue un acte antisportif . Toutefois, **feindre de botter le ballon lorsque le joueur a compléter sa course est considéré comme un infraction à la loi 14** et ceci constitue un acte antisportif dont le joueur sera averti d'un carton jaune.

Le quatrième officiel



Texte présentement

Il doit indiquer à l'arbitre si ce dernier a averti par erreur un joueur en raison d'une mauvaise identification de ce joueur ou si un joueur n'est pas exclu bien qu'il se voit infliger son second avertissement ou si un joueur se rend coupable d'un acte de brutalité en dehors du champ de vision de l'arbitre et des arbitres assistants. L'arbitre conserve toutefois l'entière prérogative de juger tous les faits de jeu.

Nouveau texte

Il assiste l'arbitre dans le contrôle du match en relation avec les lois du Jeu. L'arbitre conserve toutefois l'entière prérogative de juger tous les faits de jeu.

Interprétation des Lois du jeu et Directives pour arbitres ~ Joueurs blessés



Texte présentement

Il ne peut être dérogé à ces règles que si :

- Un gardien de but est blessé
- Un gardien de but et un joueur de champ sont entrés en collision et nécessitent des soins immédiats
- Une grave blessure est constatée (langue avalée, commotion, jambe cassée, etc.).

Nouveau texte

Il ne peut être dérogé à ces règles que si :

- Un gardien de but est blessé
- Un gardien de but et un joueur de champ sont entrés en collision et nécessitent des soins immédiats
- **Deux joueurs de la même équipe sont entrés en collision et nécessitent des soins immédiats**
- Une grave blessure est constatée (langue avalée, commotion, jambe cassée, etc.).



Texte présentement

- Les brancardiers doivent pénétrer sur le terrain de jeu avec une civière en même temps que les médecins pour permettre l'évacuation du joueur le plus rapidement possible.

Nouveau texte

- Les brancardiers devront pénétrer sur le terrain de jeu avec les médecins **après un signal de l'arbitre.**